



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

PREFECTURE
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation générale

Affaire suivie par : Jean-Luc JOUVENEL
Référence : DCL/BERG

Tél : 04 94 18 82 07
Mél : pref-elections@var.gouv.fr

Toulon, le **20 MARS 2019**

Le préfet

à

Mesdames et messieurs les maires du département

Pour information :
Monsieur le sous-préfet de Draguignan.
Monsieur le sous-préfet de Brignoles.

Objet : Inscriptions sur les listes électorales - Permanence en mairie le samedi 30 mars 2019.

Référence : Circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019.

En vue de l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est le dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin, soit le dimanche 31 mars 2019.

Ce jour étant un dimanche, une permanence devra être assurée le samedi 30 mars 2019 dans les mairies habituellement fermées ce jour de la semaine, pendant une durée qui ne saurait être inférieure à deux heures. Vous devrez veiller, par un affichage spécial ou une publication dans un journal local, à informer les administrés de ces horaires.

Par ailleurs, les électeurs pourront déposer leurs demandes d'inscription en ligne, sur le site service-public.fr, jusqu'au dimanche 31 mars inclus. Vous recevrez ces inscriptions au fur et à mesure sur votre logiciel de gestion des listes électorales ou sur ELIRE.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile.

Pour le Préfet et par délégation
le secrétaire général
Serge JACOB ✓